

Compte rendu de séance

Séance du 22 Février 2018

L' an 2018 et le 22 Février à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Salle Area Bacchi sous la présidence de DARDONVILLE Alain Maire

Présents : M. DARDONVILLE Alain, Maire, M. DUBOIS Franck, Mme POUSSE Corinne, M. LEGUET Thierry, M. JAHIER Bernard, Mme CAPLAIN Joëlle, M. GASTECCEL Jean-Jacques, Mme OGER Colette, Mme PASSEMARD Aline, Mme PLISSON Sabrina, M. TARTROU Arnaud, Mme GAUCHER Céline, M. MERY Cyrille

Absent(s) ayant donné procuration : Mme JUNCHAT Ghislaine à M. LEGUET Thierry, M. PINTO Alexis à Mme GAUCHER Céline

Nombre de membres

- Afférents au Conseil Municipal : 15
- Présents : 13

Date de la convocation : 16/02/2018

Date d'affichage : 16/02/2018

Acte rendu exécutoire

après dépôt en PREFECTURE DU LOIRET
le : 23/02/2018

et publication ou notification
du :

A été nommé(e) secrétaire : Mme CAPLAIN Joëlle

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

PROPRIÉTÉ BRISSET - D2018_004

RYTHMES SCOLAIRES - D2018_005

ADHÉSION CAUE 2018 - D2018_006

RENOUVELLEMENT LIGNE DE TRESORERIE - D2018_007

Le compte-rendu du Conseil Municipal de la séance du 25 janvier 2018 est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

Madame Joëlle CAPLAIN est nommée secrétaire de séance.

Comptes rendus des commissions

Commission Finances

Monsieur Franck DUBOIS informe que la réunion Commission Finances est planifiée le **12 mars** prochain. Il y sera question de la préparation du budget 2018 en prévision du Débat d'Orientation Budgétaire.

Commission travaux et urbanisme.

Monsieur Franck DUBOIS expose le compte rendu de la réunion du 14 février dernier :

- Point sur la mise en œuvre du calendrier ADAP et des actions restant à réaliser :

- ✓ Porte de secours
- ✓ Eclairage cheminement
- ✓ Accessibilité cours du primaire et enrobé
- ✓ Installation d'un visiophone accueil des parents

Il rappelle que le calendrier AD'AP mettait la priorité en 2016 et 2017 sur les aménagement et mise aux normes de l'école (maternelle, primaire, restaurant).

La commission a validé l'achat de 4 sèche-mains électriques à installer dans les salles communales et restaurant. Le montant s'élève à 2 242,84 €. La pose se fera en régie.

- Fin des travaux du parking de la Mairie

La signalisation horizontale reste à faire, ainsi que la finition de la pose des appliques, 1 borne encastrée et l'auvent au-dessus de la porte visiteurs. Un modèle a été retenu par les membres de la commission.

- Prévision travaux 2018 : Ce tableau sera présenté à la commission Finances lundi 12 mars pour arbitrage et sera un des thèmes du débat d'orientation budgétaire

Opération	Montant K€
Calendrier ADAP	50
Régulation de chauffage école	8
Mise en œuvre PPMS	6
Rénovation salle Polyvalente	50
Travaux église	10
Cellule de refroidissement resto	5
Équipement services techniques	10
Prévisions 2018	119

- Sécurisation établissements scolaires

Monsieur le Maire présente le courrier reçu de la Préfecture relatif à la sécurisation des établissements scolaires du premier degré reçu le 22 janvier dernier. L'objet principal étant de « sanctuariser l'espace scolaire et équiper les accès de dispositifs de contrôle et de filtrage d'accès commandés à distance.

Une réunion a eu lieu lundi 12 février en présence de Madame ZAMORA, directrice de l'école, Monsieur le Maire, Alain DARDONVILLE, Monsieur Franck DUBOIS, adjoint, Monsieur Christophe FESNIERES Responsable Technique et Ghislaine JUNCHAT Éluée déléguée aux services Techniques pour étudier les points mis en avant dans le courrier de la Préfecture.

Décisions des membres présents lors de la réunion 12-02-2018 :

- ✓ Mise à jour du règlement intérieur de l'école notamment sur les consignes de sécurité,
- ✓ Mise en place d'un visiophone (déjà prévu dans l'ADAP)
- ✓ Etude de l'interconnexion entre garderie et cours de l'école
- ✓ Adéquation sur le système d'alerte et la validation du PPMS ; pose des systèmes d'alerte sonore ou visuelle. Monsieur le Maire tient à préciser qu'aucune commune du Loiret n'a encore mis en action

- ces systèmes d'alerte.
- ✓ Assistance du SDIS sur le volet ERP
- ✓ Etude d'un système de contrôle d'accès.

- Questions diverses de la commission, actions à mettre en place dans l'année
 - ✓ Vérification des bornes incendie au regard du rapport transmis par le CPI DE Rebréchien/Loury. Ghislaine JUNCHAT et Bernard JAHIER organiseront une visite avec le fontainier pour reprendre tous les points cités (points mineurs : étiquetage, ...).
 - ✓ Cyril MÉRY demande la pose d'une signalisation verticale confirmant l'utilisation du parking devant la mairie aux seuls utilisateurs de la Mairie, le parking n'est pas un dépose minute des enfants de l'école. Un rappel a été fait en réunion du Conseil d'école.
 - ✓ Alain DARDONVILLE demande la mise en œuvre (en régie) de quelques demandes de Madame Boyer (gardiennage de l'église), sur quelques points précis de travaux au niveau de l'église.
- Voirie.
Nous constatons une recrudescence, en ce début d'année à cause d'un hiver très pluvieux, d'alertes d'habitants concernant l'état des accotements emboués dans la commune (peu de voies y échappent).

Commission cœur de Village

PROPRIÉTÉ BRISSET

réf : D2018_004 A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Compte rendu de la réunion de la commission du 21 février 2018

Il y a plusieurs années, les élus ont souhaité acquérir des biens immobiliers mis en vente par Madame BRISSET dans le centre bourg du village de Rebréchien.

Il était envisagé l'aménagement du Centre Bourg en logements locatifs par France-Loire, qui finalisait son étude du projet.

Malheureusement nous avons appris courant janvier 2018 que ce bailleur social ne donnerait finalement pas suite, pour des raisons de réorganisation interne, de réglementation sur les logements sociaux et de rentabilité, rendant ainsi le projet infructueux.

L'acquisition des bâtiments fait l'objet d'un portage foncier par l'EPFLi.

La commission Cœur de Village qui s'est réunie mercredi 21 février 2018 propose aux membres du conseil municipal de revendre ces biens, ceux-ci pourraient former un lot attractif pour un futur acquéreur.

Après avoir écouté l'exposé de Monsieur Franck DUBOIS, le conseil Municipal à l'unanimité

- **approuve** la décision de revente de ces biens,

- **autorise** Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches administratives nécessaires à la réalisation de cette opération.

Dossier financement du CD45

Le dossier concernant la rénovation partielle de la salle polyvalente a été envoyé au Département du Loiret. La prévision de travaux est d'environ 50 K€ TTC, le financement attendu est d'environ 36 K€.

Madame Sabrina PLISSON demande si le défibrillateur a été évoqué lors de la réunion travaux. Monsieur Thierry LEGUET précise qu'il faut simplement changer les électrodes.

Rythmes scolaires

réf : D2018_005 - A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Madame Céline GAUCHER fait le point sur le retour à la semaine des 4 jours envisagée à la rentrée 2018
Rappel des résultats du sondage (novembre 2017) élaboré par l'école et la mairie auprès des parents :

Semaine de 4 j :	60 voix
Semaine de 4,5 j (LMMJV) :	17 voix
Semaine de 4,5 j (LMJVS) :	0 voix

Lors du conseil d'école du lundi 19 février, le vote (enseignants, représentants des parents et municipalité) a donné le résultat suivant :

12 voix pour la semaine à 4 j, 2 voix pour la semaine de 4,5 j, 1 abstention

Le retour à la semaine des 4 jours a été validé par les enseignants, parents d'élèves, élus présents et représentés. Les horaires seraient : 8h45- 11h45 et 13h30 - 16h30 (Ouverture du portail 10 minutes avant). Le début des classes à 8h45 répond au problème de la pause méridienne des enfants de maternelle qui depuis les nouveaux horaires de la réforme des rythmes scolaires restent de 11h30 à 11h45 à patienter en salle de motricité : en effet, l'école se termine à 11h30 et le service de restauration commence à 11h45.

Monsieur le Maire précise que l'Académie a besoin d'une délibération du conseil municipal pour accompagner notre demande de dérogation pour le retour à la semaine des 4 jours.

Le conseil municipal doit alors entériner cette décision par une délibération.

Après avoir entendu l'exposé de Madame Corinne POUSSE, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **approuve** la semaine scolaire des 4 jours (LM, JV) à compter de la rentrée scolaire 2018-2019, selon les horaires proposés.

Accueil de loisirs du mercredi

Madame Céline GAUCHER informe que la Communauté de Communes de la Forêt est favorable à l'instauration d'un accueil sur Rebréchien pour les mercredis à condition que l'effectif inscrit soit suffisant.

Monsieur le Maire rappelle qu'il a reçu Madame DEPARDIEU, inspectrice de l'Académie d'Orléans le mercredi 14 février, qui l'a informé de la fermeture probable d'une classe à la rentrée pour la commune de Rebréchien.

Cette décision a été confirmée par le comité technique du 20 février.

Madame Corinne POUSSE présente les prévisions des effectifs à la rentrée :

Nombre d'élèves à l'école de Rebréchien :

- Rentrée 2017 : 130
- À ce jour : 133
- Prévision rentrée 2018 129

Animation Jeunesse

Madame Corinne POUSSE informe que les membres de la commission ont repris la distribution dans les boîtes aux lettres et constatent l'efficacité de cette communication.

En effet, 24 collégiens sont inscrits à la sortie Center Parcs du jeudi 1^{er} mars.

Le budget prévisionnel, les programmes d'animation des prochaines vacances et la chasse aux œufs seront à l'ordre du jour de la prochaine réunion de la commission.

Cadre de Vie

Monsieur Thierry LEGUET rappelle que les élus de Rebréchien ont reçu Monsieur Frédéric NÉRAUD ancien vice-président du Département et Monsieur LEGROS responsable numérique au Département afin d'évoquer avec eux les conditions de mise en œuvre du futur raccordement FTTH (Fiber To The Home) sur la commune de Rebréchien.

Ce qu'il faut retenir c'est que 18 communes rurales dont Rebréchien seront connectées avant février 2021 selon la convention de délégation de service public (DSP) signée entre le département et Loiret THD dans le cadre du programme Lysséo initié en 2014.

L'entreprise ERT sous-traitant de Loiret THD devrait entrer en contact avec la commune au cours du 1^{er} semestre afin de définir l'emplacement des deux armoires de branchement sur la commune permettant un raccordement de 100 % des foyers rebrécastinois. Les premières commercialisations devraient avoir lieu en 2019 jusqu'en 2021. Une réunion d'information publique sera programmée à cette date. Les écarts seront raccordés sur demande d'abonnement.

Cette montée en débit vertigineuse est donc une excellente nouvelle pour notre commune.

Rebréchien devrait être raccordé au NRO (Nœud de Raccordement Optique) de Neuville aux Bois, et 100 % des logements de la commune seront raccordables. 2 armoires seront situées sur la commune à partir desquelles une fibre optique par logement sera tirée jusqu'à un boîtier dans la rue à partir duquel l'opérateur choisi par l'administré réalisera la connexion fibre jusqu'à l'intérieur du logement.

Le planning prévisionnel est le suivant :

Nœud de Raccordement Optique (NRO)

- ▶ Les NRO installés sur les communes d'Amilly, Pithiviers, Briare, Neuville aux Bois et Châteauneuf sur Loire sont en service
- ▶ Les NRO situés sur les communes de Courtenay, La Ferté Saint Aubin, Sully sur Loire, Malesherbes et sur CCTVL seront tous en service d'ici la fin de l'été 2018

Déploiement FTTH

- ▶ Validation de l'emplacement des 29 PM desservant tout ou partie des 18 communes : Octobre 2017 – Juin 2018
- ▶ Piquetage terrain et relevés des locaux existants : S2 2018
- ▶ Déploiement de la fibre optique entre les PM et les logements : S2 2018 – Fin 2020, selon disponibilité des fourreaux existants et possibilité de déploiement de la fibre optique en aérien
- ▶ Raccordement des PM au NRO : S2 2018 – Fin 2019

Commercialisation par les opérateurs internet

De fin 2018 à fin 2020, en fonction :

- ▶ de l'avancement du déploiement des différents quartiers
- ▶ du raccordement du PM au NRO
- ▶ de la décision des opérateurs d'investir dans le réseau déployé (seul SFR a coinvesti à date)

Evènementiel

Monsieur Cyril MÉRY présente le bilan de la soirée Moules-frites : 245 personnes présentes, dont 70% de Rebricastinois. Il remercie tous les bénévoles qui ont œuvré pour cette soirée, et particulièrement les services techniques. La prestation animation a été très appréciée.

Madame Corinne POUSSE précise que Pierre LETANG animera le repas de anciens du 11 mars 2018.

Communication :

Thierry LEGUET informe qu'un Rebrech'info sera diffusé pour Pâques, il y sera question de l'agenda, des rythmes scolaires, de la limitation de vitesse à 80 km/h...

ADHÉSION CAUE 2018

réf : D2018_006 A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Le CAUE (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement du Loiret) propose des rubriques d'informations et de conseils en architecture, urbanisme, environnement ou paysage pour les particuliers, les collectivités et les professionnels.

Le CAUE reçoit les particuliers sur rendez-vous pour leurs projets de construction ou de réhabilitation. Le conseil est gratuit dès lors que la commune où ils résident adhère au CAUE.

Il est financé par la taxe d'aménagement perçue sur les permis de construire, complétée par des subventions spécifiques, et les cotisations de ses adhérents.

Monsieur le Maire soumet à l'avis du conseil, l'adhésion au CAUE 2018, la commune y étant adhérente depuis plusieurs années. La cotisation serait de 205.35€ (0.15€ X 1369 habitants)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide **à l'unanimité**,
- **de renouveler** l'adhésion au CAUE 2018.

RENOUVELLEMENT LIGNE DE TRESORERIE

réf : D2018_007 - A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Monsieur le Maire précise qu'en février puis en mai 2017, la commune a dû demander la mise en œuvre d'une ligne de trésorerie afin de régler les factures de travaux d'assainissement avant de recevoir les subventions attendues de l'agence de bassin Loire – Bretagne et du Conseil Départemental du Loiret.

Ces subventions ne nous ont pas été versées en 2017 comme prévu avant le transfert de la compétence assainissement à la CCF au 1er janvier 2018.

N'ayant plus la compétence assainissement, c'est la CCF qui doit percevoir ces subventions, ainsi que versement de la taxe d'assainissement 2017 récolée par SUEZ, nous laissant la charge du remboursement de ces avances.

Néanmoins il nous faut prolonger la durée de ces lignes de trésorerie dans l'attente de pouvoir rembourser ces sommes.

Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, la Commune de Rebréchien décide de renouveler auprès de la Caisse d'Épargne une ouverture de crédit ci-après dénommée « ligne de trésorerie interactive » d'un montant maximum de 150 000 Euros dans les conditions ci-après indiquées :

La ligne de trésorerie interactive permet à l'Emprunteur, dans les conditions indiquées au contrat, d'effectuer des demandes de versement de fonds (« tirages ») et remboursements exclusivement par le canal internet (ou par télécopie en cas de dysfonctionnement du réseau internet). Le remboursement du capital ayant fait l'objet des tirages, effectué dans les conditions prévues au contrat, reconstitue le droit à tirage de l'Emprunteur.

Les conditions de la ligne de trésorerie interactive que la commune de Rebréchien décide de contracter auprès de la Caisse d'Épargne sont les suivantes :

Montant : 150 000 Euros
Durée : un an maximum
Taux d'intérêt applicable Euribor 1 semaine +1%

- Périodicité de facturation des intérêts : chaque mois civil par débit d'office
- Frais de dossier : 300 Euros
- Commission d'engagement : Néant
- Commission de gestion : Néant
- Commission de mouvement : néant
- Commission de non-utilisation : 0.10 % de la différence entre le montant de la LTI et l'encours quotidien moyen périodicité identique aux intérêts.

Le conseil municipal à l'unanimité :

- **autorise** Monsieur le Maire a contracté cette nouvelle ligne de Trésorerie selon les termes ci-avant afin de renouveler celle actuellement en cours.

Séance levée à: 21h30

En mairie, le 23/02/2018
Le Maire
Alain DARDONVILLE